



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le **trente et un juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre juillet deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

**Absents avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie

RENARD

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Chantal SAVARINO

Didier DUPIN

Patricia PERRET

Katy VAZQUEZ DUDEK

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Sylvain GIRARDIN

**OBJET : 2020-038 : autorisation du Maire à signer les conventions de prestation de service pour l'utilisation du broyeur**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à l'autoriser à signer les conventions de prestation de service avec les communes intéressées pour l'utilisation du broyeur qui a été cédé gratuitement à la commune de Perreux par Roannais Agglomération.

Ces conventions de prestation de service, élaborées en vertu de l'article L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, définissent notamment le contenu de la prestation, le prix à payer par les communes utilisatrices ainsi que les responsabilités qui incombent à celles-ci (assurance ...).

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCATION	
24 juillet 2020	
DATE D'AFFICHAGE	
10 AOUT 2020	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
18 AOUT 2020	
et publication du	
18 AOUT 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20200731-2020-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2020

Affichage : 08/08/2020

Conformément à la disposition précitée et oui cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

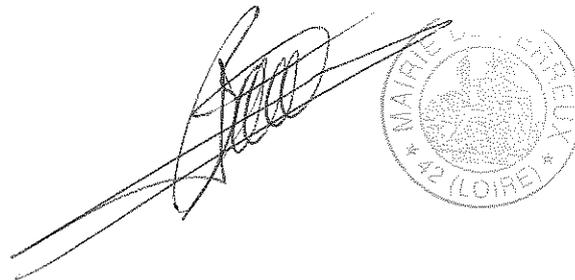
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les conventions de prestation de service avec les communes qui seront intéressées pour utiliser le broyeur désormais propriété de la commune de Perreux.
- **D'affecter** les recettes correspondantes sur la ligne budgétaire afférente.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 5 août 2020**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JY BOIRE'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PERREUX' at the top, '42 (LOIRE)' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20200731-2020-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2020

Affichage : 08/08/2020